

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES YVELINES</p>	<p>C.C.A.S. DE LA CELLE SAINT-CLOUD</p>	<p>La Celle Saint-Cloud </p>
<p>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.</p>		<p>Délibération n° DEL25-22 Du 05 juin 2025</p>
<p>L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 05 juin 2025, à 17 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués à domicile le 28 mai 2025, se sont réunis dans la salle des Commissions, sous la présidence de Sylvie d'ESTEVE, Vice-Présidente du C.C.A.S., représentant Olivier DELAPORTE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, excusé.</p>		
<p>EN EXERCICE : 17 PRESENTS : 9 POUVOIRS : 5 VOTANTS : 14</p>	<p>POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0</p>	
<p>PRESENTS</p> <p>Madame Sylvie d'ESTEVE, Vice-Présidente du C.C.A.S.</p> <p>Monsieur Mohamed KASMI, Maire Adjoint</p> <p><i>Madame et Monsieur les Conseillers municipaux :</i></p> <p>Mme Birgit DOMINICI, M. Jean-François THOMAS</p> <p><i>Mesdames et Messieurs les Membres associatifs :</i></p> <p>Mme Françoise CACLIN, Mme Agnès DEMODE, Mme Tatiana FAGOT, M. Benoît EYMARD, M. Philippe POUDOU</p> <p>ABSENTS</p> <p>Monsieur Olivier DELAPORTE, Président du C.C.A.S.</p> <p>Mme Dominique PAGES, M. Benoît VIGNES, Mme Françoise ALBOUY, Mme Marie Pierre DELAIGUE, M. Alain ROZANSKI, M. Yves de SAINTIGNON</p> <p>PROCURATIONS</p> <p>Mme Marie Pierre DELAIGUE à M. Mohamed KASMI</p> <p>Mme Dominique PAGES à Mme Agnès DEMODE</p> <p>M. Alain ROZANSKI à M. Philippe POUDOU</p> <p>M. Yves de SAINTIGNON à Mme Sylvie d'ESTEVE</p> <p>M. VIGNES à Mme Birgit DOMINICI</p>		
<p>Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE RENAISSANCE</p>		
<p><i>Le Conseil d'administration du C.C.A.S.,</i></p> <p>Vu le code général des collectivités territoriales ;</p> <p>Vu le code général de la fonction publique ;</p> <p>Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;</p>		

Considérant le changement de grade suite à une mutation interne ;

Considérant en conséquence, la nécessité de procéder à la modification du tableau des effectifs ;

Considérant l'avis favorable émis par le Comité Social territorial en date du 20 mai 2025 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la transformation du poste ci-dessous.

Dit que le tableau des effectifs du Renaissance (budget annexe) sera modifié comme suit :

Filière sociale		Filière sociale	
1 poste	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	1 poste	Agent social principal de 1 ^{ère} classe

Adopte le tableau général des effectifs en prenant en compte la modification mentionnée,

Dit que la modification du tableau des effectifs de Renaissance s'appliquera à compter du 1^{er} juillet 2025,

Autorise le Président du C.C.A.S. ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents afférents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération,

Dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.



Pour extrait conforme au Registre
Le Président du C.C.A.S.

Olivier DELAPORTE
Vice-Président de Versailles Grand Parc
Maire

Accusé de réception en Préfecture
078-267800480-20250605-DEL25-22-DE
Date de transmission : 11/06/2025
Date de réception en Préfecture : 11/06/2025
Date de publication : 11/06/2025